

A Paris, le 29/10/2018

Aux Présidents de Ligues
Aux Présidents des Comités départementaux

pour transmissions respectives
aux Présidents des CRCHS et des CDCHS

OBJET : NOTE D'INFORMATION REGLEMENTS RUNNING ET MANUEL D'ORGANISATION -

Chers amis,

Il est porté à votre connaissance que le Comité Directeur du 20 octobre 2018 a décidé de reporter au 1^{er} janvier 2019 la mise en application de la Réglementation des manifestations Running 2019.

Par conséquent, la Réglementation des manifestations hors stade 2018 reste applicable jusqu'à cette date, notamment en ce qui concerne les licences acceptées sur les compétitions running.

Pour rappel, l'article II.A.4 de la Réglementation précitée prévoit que:

« Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. »

Il est donc possible, jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, d'accepter, pour l'inscription aux manifestations running, les licences compétition en cours de validité délivrées par les Fédérations Françaises de triathlon, de course d'orientation et de pentathlon moderne.

Merci d'en informer les organisateurs des premières compétitions de novembre.

Bien cordialement.

Jean-Marie BELLICINI

SECRETAIRE GENERAL

Michel HUERTAS

VICE-PRESIDENT
CHARGE DU RUNNING ET DU DEVELOPPEMENT
DES CLUBS